

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Convocation affichée et envoyée : le 3 juillet 2020

L'an **deux mil vingt, le dix juillet** à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale André Leray sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, ARNAL Bruno, SIRET Philippe, LEPRIZE Christophe, RAVET Raymond, LAVOLLÉE Christophe, COUVERT Magali, BOISSAY Véronique, GENU Thierry, LEMUR Karine, HAMON Marc.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : BOISSAY Véronique

10.07.2020-030 Sénatoriales – Élection du délégué et des suppléants

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Marc HAMON, Raymond RAVET, Magali COUVERT et Karine LEMUR.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les candidatures enregistrées

Candidat : Sébastien DELABROISE

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué

A obtenu :

- M. Sébastien DELABROISE 11 voix

M. Sébastien DELABROISE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

o ***Les candidatures enregistrées***

Candidats : Karine LEMUR
Véronique BOISSAY
Philippe SIRET
Thierry GENU

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

o ***Élection des suppléants***

Ont obtenu :

- Mme Karine LEMUR 11 voix
- Mme Véronique BOISSAY 11 voix
- M. Philippe SIRET 10 voix
- M. Thierry GENU 1 voix

Mme Karine LEMUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Mme Véronique BOISSAY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

M. Philippe SIRET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 22h00